

Le vingt six février deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

**PRÉSENTS :** Mmes DONADIEU - DUMAS - EL BASRI - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - PROUX - MM. BANIZETTE - BOISARD - BURLIER - FONTAINE - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÊTRE - MATHA - MAZÈRE - TIFALLA - ZIAT

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Mme LAMAURE à M. GERGAUD  
M. PÈBRE à Mme GAUTHERIE  
Mme EL HARMOUCHI à Mme OLIVIER  
Mme RIGONDEAUD à M. ZIAT  
Mme RAFIK à M. BOISARD  
Mme REGRENIL à M. MAZÈRE  
Mme DANÈDE à Mme DUMAS  
M. QUÉRY à M. TIFALLA

**ABSENT EXCUSÉ :** M. DEVAUTOUR

**ABSENT :** M. DUMORTIER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. GUIBRETEAU

Membres en exercice :	29
Présents :	19
Votants :	27
Date de convocation :	20/02/2024

**DÉLIBÉRATION 2024-02-12 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CULTURE DE GRANDANGOULÈME POUR LA RÉALISATION, LE DÉVELOPPEMENT OU LA RÉFECTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire indique que, le Conseil communautaire a décidé de créer un fonds de concours destiné à soutenir la réalisation, le développement ou la réfection d'équipements culturels municipaux.

Ce fonds de concours culture répond aux priorités du projet de développement culturel qui réaffirme notamment la solidarité et l'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles.

La répartition de l'enveloppe allouée au fonds de concours est la suivante :

- 60% dédiée à la réalisation, au développement ou à la réfection de lieux culturels professionnels
- 40% pour l'équipement en matériel technique dédié à l'accueil de spectacles dans les salles des fêtes.

Monsieur le Maire indique que la demande de fonds de concours, présentée par la commune de L'ISLE D'ESPAGNAC pour l'acquisition d'équipements culturels à la salle Georges Brassens, porte sur les points suivants :

- Amélioration de l'éclairage de la scène (phase II)
- Installation d'une petite sonorisation
- Pose d'un limiteur de son
- Achat d'un vidéoprojecteur
- Achat et pose d'un écran
- Sécurisation des côtés de la scène
- Achat de claustras
- Réfection des loges

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le soutien de GrandAngoulême en demandant un fonds de concours culture pour la réalisation, le développement ou la réfection d'équipements culturels communaux de la salle Georges Brassens,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

– **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

AR Prefecture

016-211601661-20240226-2024\_02\_12-DE  
Reçu le 01/03/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre  
Pour extrait conforme,  
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 29 février 2024  
Monsieur le Maire



Le vingt six février deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

**PRÉSENTS :** Mmes DONADIEU - DUMAS - EL BASRI - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - PROUX - MM. BANIZETTE - BOISARD - BURLIER - FONTAINE - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÊTRE - MATHA - MAZÈRE - TIFALLA - ZIAT

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Mme LAMAURE à M. GERGAUD  
M. PÈBRE à Mme GAUTHERIE  
Mme EL HARMOUCHI à Mme OLIVIER  
Mme RIGONDEAUD à M. ZIAT  
Mme RAFIK à M. BOISARD  
Mme REGRENIL à M. MAZÈRE  
Mme DANÈDE à Mme DUMAS  
M. QUÉRY à M. TIFALLA

Membres en exercice :	29
Présents :	19
Votants :	27
Date de convocation :	20/02/2024

**ABSENT EXCUSÉ :** M. DEVAUTOUR

**ABSENT :** M. DUMORTIER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. GUIBRETEAU

**DÉLIBÉRATION 2024-02-12 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CULTURE DE GRANDANGOULÈME POUR LA RÉALISATION, LE DÉVELOPPEMENT OU LA RÉFECTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire indique que, le Conseil communautaire a décidé de créer un fonds de concours destiné à soutenir la réalisation, le développement ou la réfection d'équipements culturels municipaux.

Ce fonds de concours culture répond aux priorités du projet de développement culturel qui réaffirme notamment la solidarité et l'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles.

La répartition de l'enveloppe allouée au fonds de concours est la suivante :

- 60% dédiée à la réalisation, au développement ou à la réfection de lieux culturels professionnels
- 40% pour l'équipement en matériel technique dédié à l'accueil de spectacles dans les salles des fêtes.

Monsieur le Maire indique que la demande de fonds de concours, présentée par la commune de L'ISLE D'ESPAGNAC pour l'acquisition d'équipements culturels à la salle Georges Brassens, porte sur les points suivants :

- Amélioration de l'éclairage de la scène (phase II)
- Installation d'une petite sonorisation
- Pose d'un limiteur de son
- Achat d'un vidéoprojecteur
- Achat et pose d'un écran
- Sécurisation des côtés de la scène
- Achat de claustras
- Réfection des loges

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le soutien de GrandAngoulême en demandant un fonds de concours culture pour la réalisation, le développement ou la réfection d'équipements culturels communaux de la salle Georges Brassens,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

AR Prefecture

016-211601661-20240226-2024\_02\_12-DE  
Reçu le 01/03/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre  
Pour extrait conforme,  
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 29 février 2024  
Monsieur le Maire

